

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Activités Aquatiques et de la natation (BPJEPS AAN)

Grâce à notre collaboration avec le Centre Régional de Formation de la FNMNS Nouvelle Aquitaine, formez-vous et exercez le métier de Maître Nageur Sauveteur (MNS) dans des centres aquatiques, des centres de remise en forme, auprès de collectivités territoriales, d'entreprises privées ou en activité libérale

Public concerné	Tout public
Objectif de la formation	<p>À l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité d'exercer pleinement les fonctions d'éducateur sportif maître-nageur sauveteur (MNS), en maîtrisant les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseigner les différents apprentissages de la natation - Intervenir au niveau pédagogique en conduisant des actions d'éveil, d'initiation pour tous les publics, dans le domaine des activités aquatiques et de la natation (natation scolaire, école de natation, aquagym/aquasports, natation prénatale, bébés nageurs, personnes en situation de handicap, seniors, sport santé) - Concevoir des projets d'animation s'inscrivant dans le projet global de la structure - Participer au fonctionnement, à la communication et à l'entretien de la structure
Programme de la formation	<p>La formation est structurée en 4 blocs de compétences ou Unités Capitalisables :</p> <p>UC 1 : Encadrer tout public sans tout lieu et toute structure UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation UC 4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance d'animation ou un cycle d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation</p> <p>La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil dans laquelle un tuteur / Maître d'apprentissage sera désigné. En fonction du statut du stagiaire, il s'agira d'une structure de stage ou de l'employeur</p>
Délais d'accès	Notre calendrier de formation permet un accès à cette formation suivant le nombre de places disponible lors de l'inscription
Accessibilité et handicap	Veuillez prendre contact avec nous pour évaluer la faisabilité de votre projet
Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Alternance entre contenus théoriques et mises en situation pratique - FAD (Formation A Distance)
Techniques pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Exposé interactif - Travail de groupe - Démonstration pratique - Entraînement par ateliers
Formation continue	Obligatoire tous les 5 ans (CAEP MNS)
Cadre réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 29/07/2021 modifiant l'arrêté du 21/06/2016 - Article L 212-1 du code du sport
Suite de parcours	CAEP MNS, PSE 2, Formateur PSC, Formateur PSE



Pré-requis

- 18 ans minimum à l'entrée en formation
- Titulaire du certificat du BNSSA ou équivalent à jour de sa formation continue
- Titulaire du certificat de compétences de secouriste PSE1 ou équivalent à jour de sa formation continue
- Réussite aux tests d'entrée en formation



Effectif par session

A définir suivant le nombre de candidats



Durée

- 9 mois en alternance
- 12 ou 14 mois en contrat d'apprentissage

35h/semaine

602h en centre de formation, le reste en structure d'accueil



Evaluation et Certification

- Production d'un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique faisant l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien
- Production d'un document exposant le cycle d'apprentissage et sa séance suivi d'une mise en situation professionnelle d'encadrement d'une séance d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique en sécurité
- Démonstration d'aisance technique en réalisant :
 - o un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés en moins de 1'50
 - o un 400 mètres nage libre en moins de 7'
- Mise en situation professionnelle d'encadrement d'une séance d'activités aquatiques portant sur : forme ; santé ; bien-être suivie d'un entretien oral
- Une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation



Qualifications des formateurs

- Maître Nageur Sauveteur (MNS, BEESAN, BPJEPS AAN)
- Formateur au sauvetage aquatique
- Éducateur sportif



Attribution finale

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité Activités Aquatiques et de la natation (BPJEPS AAN)

Taux de satisfaction	Taux de réussite

Tarif : 6500€

Les coûts de formation peuvent être pris en charge en tout ou partie en fonction de votre mode de financement (listés ci-dessus) :

- AIF (prise en charge France Travail)
- Auto-Financement
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- CPF de Transition
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Employeur (OPCO)
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)
- Visa Métiers (demandeurs d'emploi)

Pour toute demande de devis personnalisé prenez contact avec nous